

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 86 (1988)

Heft: 1

Artikel: La santé pour tous en l'an 2000

Autor: Brügger-Cergneux, Marianne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-951009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pregnancy: a double blind study, in: *Magnesium-Bulletin* 8/1986, p. 252.

Kleiber G.: Praktische Erfahrungen mit der Magnesiumtherapie in der gynäkologischen Praxis, in: *Magnesium-Bulletin* 3/1985, p. 94.

Hollander David I. et al.: Magnesium sulfate and ritodrine hydrochloride: A randomized comparison, in: *Am J Obstet Gynecol* 1987/156, p. 631-637.

Ferguson II J.E. et al.: Adjunctive use of magnesium sulfate with ritodrine for preterm labor tocolysis, in: *Am. J. Obstet. Gynecol.* 1984/148, p. 166-171.

Chlorhydrate d'Aspartate de Magnésium = principe actif de Magnesiocard®

La santé pour tous en l'an 2000

Par Marianne Brügger-Cergneux, sage-femme, Zurich

Le 25 novembre 1987 a eu lieu la session de sensibilisation aux soins de santé primaires pour les sages-femmes. Les quelque 150 participantes venues de toute la Suisse ont pu, dans un premier temps, suivre l'exposé de M^{me} Doris Krebs, infirmière de santé publique, responsable du projet de l'ASI «Soins en l'an 2000». La deuxième partie de la session a été consacrée au travail en groupes sur les soins de santé primaires. Vous trouverez un compte-rendu complet de cette journée dans un numéro ultérieur, et je me bornerai à relever ici quelques-uns des points importants évoqués par M^{me} Krebs.

Le but visé par l'OMS est «que tous les habitants du monde atteignent jusqu'à l'an 2000 un niveau de santé qui leur permette de mener une vie socialement et économiquement productive».

Pour atteindre ce but, l'OMS propose le développement et l'extension des **soins de santé primaires**, qui sont définis de la manière suivante:

«Les SSP sont des soins essentiels fondés sur des méthodes et des techniques scientifiquement valables et socialement acceptables rendus universellement accessibles aux individus et aux familles au sein de la communauté grâce à leur pleine participation, à un coût que la communauté et le pays peuvent supporter à tous les stades de leur développement et dans un esprit d'autoresponsabilité et d'autodétermination. Les SSP sont une partie essentielle du système de santé d'un pays, formant son noyau, et du développement social et économique de la communauté.»

Les SSP sont donc une **philosophie** de soins, un **concept**, et aussi une

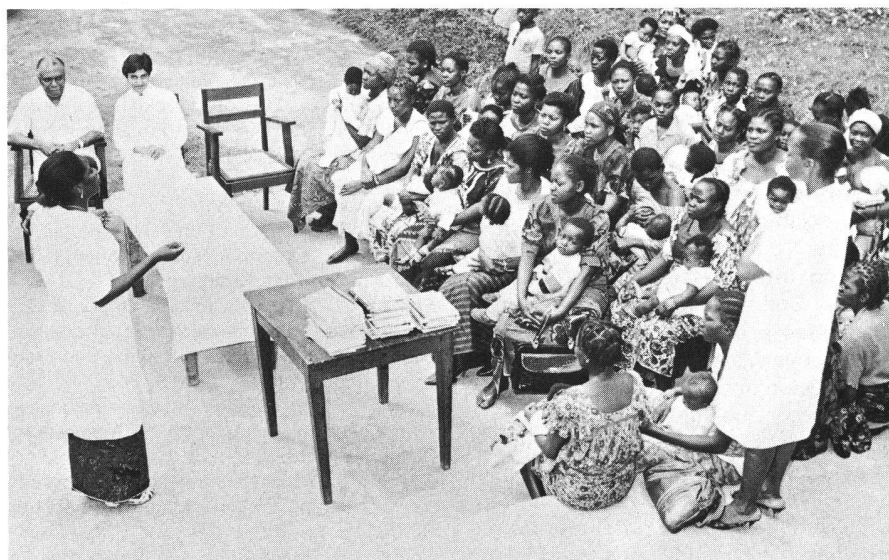
méthode composé de huit éléments fondamentaux:

1. Education en ce qui concerne les problèmes principaux de santé et des méthodes pour les prévenir et les contrôler.
2. Promotion de l'approvisionnement alimentaire et d'une nutrition correcte.
3. Apport suffisant en eau saine et en installations sanitaires.
4. Protection maternelle et infantile, planification familiale incluse.
5. Vaccination contre les maladies infectieuses principales.
6. Prévention et contrôle des endémies locales.
7. Traitement approprié des maladies et blessures les plus fréquentes.
8. Approvisionnement en médicaments essentiels.

En quoi cela concerne-t-il les sages-femmes de Suisse?

A partir des huit éléments ci-dessus, M^{me} Krebs a soulevé des questions percutantes qui interpellent chacune de nous. Voici quelques exemples.

1. – Quels sont les problèmes de santé principaux qui touchent l'activité des sages-femmes en Suisse, en chiffres?
 - Quelles sont les informations et les programmes d'éducation existants pour prévenir ces problèmes?
 - Quelles sont les méthodes utilisées pour contrôler ces problèmes?
 - Quel est le rôle des sages-femmes maintenant? à l'avenir?
 - Quel est le rôle de l'ASSF maintenant et à l'avenir?
2. – Y a-t-il des problèmes de malnutrition chez les femmes enceintes?
 - Jusqu'à quel point l'alimentation est-elle un facteur amenant à des problèmes pendant la grossesse?
 - Quels sont les autres aspects ou problèmes que vous pouvez mettre en relation avec cet élément et le travail de sage-femme dans n'importe quel lieu de travail?
4. – Quels sont les problèmes de santé particuliers dans ce domaine en Suisse?
 - Quelles sont les lois qui déterminent la fonction de sage-femme? Sont-elles limitatives par rapport aux possibilités des sages-femmes d'agir en tant qu'agents de santé?
 - Quel est votre rôle en relation avec la planification familiale?



- 8. – L’approvisionnement en médicaments est souvent déterminé par les industries pharmaceutiques et non par les priorités du système de santé. Jusqu’où va l’influence de la publicité dans l’utilisation des médicaments dans votre profession?
- Connaissez-vous la liste des 200 médicaments essentiels élaborée par l’OMS?
- Comment voyez-vous votre rôle dans la diminution des coûts et de l’utilisation des médicaments?

Comme vous pouvez vous en douter, la discussion a été très animée au sein des 12 groupes de travail. N’ayez crainte, ce qui s’y est dit ne sera pas perdu, puisque les conclusions présentées par les différents groupes serviront de base pour le congrès 1988 de l’ASSF. Rendez-vous donc à Soleure le 27 mai 1987!

Marianne Brügger

Les écoles de sages-femmes manquent de personnel

par B. Lüchinger, enseignante à l’école de sages-femmes de Berne

C’est indiscutable, les sept écoles suisses manquent de monitrices qualifiées et de monitrices assistantes. Selon la Croix-Rouge il faudrait une monitrice et une assistante pour 18 élèves. Or aucune de nos écoles ne bénéficie d’une telle dotation.

L’année dernière, la conférence des directrices d’écoles décidait de présenter dans «Sage-femme suisse» la profession de sage-femme enseignante. Voici la traduction du texte de Bärbel Lüchinger, paru en allemand dans les numéros 11 et 12 de 1987. M^{me} Lüchinger est enseignante à l’Ecole de sages-femmes de Berne.

Cahier des charges de la sage-femme enseignante

1. **Fonctions remplaçantes:** sage-femme, sage-femme enseignante assistante.
Fonctions remplacées: sage-femme, sage-femme enseignante assistante.
2. **Rapports de service**
 - supérieure: la directrice de l’école,
 - subordonnées directes: les enseignantes assistantes, les élèves sages-femmes.
3. **Objectifs**
 - donner aux élèves la meilleure formation possible,

- créer des conditions d’apprentissage aussi favorables que possible, à l’école et dans les lieux de stages.

4. Fonction pédagogique

- La sage-femme enseignante dispense l’enseignement théorique et pratique de l’obstétrique,
- elle évalue le résultat de l’enseignement à l’aide d’interrogations,
- elle corrige et note les travaux écrits des élèves,
- elle dispense l’enseignement clinique, en particulier dans les services d’obstétrique,
- elle «fait le point» et élabore des programmes d’encouragement,
- elle rédige les certificats et note le travail pratique des élèves,
- elle observe et évalue la façon dont l’élève conseille les mères à la consultation ou à leur sortie d’hôpital,
- elle dirige des cours de soins aux nouveau-nés et y observe et évalue la participation des élèves,
- elle participe à l’organisation et à la réalisation des examens pratiques à la fin de la première étape de formation,
- elle participe à la préparation et à l’organisation des examens pratiques de diplôme et collabore activement à leur réalisation,
- elle conduit des entretiens avec les candidates dans le cadre de la procédure d’admission à l’école,
- elle participe aux travaux administratifs au sein de l’école,
- elle prend part aux colloques hebdomadaires de l’équipe enseignante,
- elle suit les cours de perfectionnement pour le personnel soignant dans le cadre de l’hôpital-école,
- elle améliore et complète ses connaissances professionnelles à l’aide de la littérature spécialisée,
- elle suit la formation continue obligatoire pour les sages-femmes.

5. Fonction de direction

- La sage-femme enseignante est responsable d’une volée qu’elle accompagne tout au long de la formation,
- elle conseille les enseignantes assistantes.

6. Compétences

- La sage-femme enseignante est responsable de l’enseignement théorique et pratique pour l’obstétrique et pour les soins aux accouchées et aux nourrissons,
- elle a voix au chapitre en ce qui concerne l’organisation et l’administration de l’école,

- elle participe aux décisions concernant des situations difficiles,
- elle participe aux décisions concernant les promotions,
- elle donne son avis sur l’acquisition de matériel pédagogique.

7. Information

- La sage-femme enseignante doit informer régulièrement la directrice et l’équipe enseignante sur ses activités,
- elle est tenue au courant des activités de la directrice et de l’équipe enseignante,
- elle reçoit les informations générales venant de l’hôpital-école et des autres lieux de stages.

8. Relations de travail

- Avec la direction des soins infirmiers de l’hôpital-école et des autres lieux de stages, spécialement avec les personnes directement responsables des services d’obstétrique,
- participation aux colloques des services de l’hôpital-école,
- présence, comme participante ou comme animatrice, aux cours de formation continue pour le personnel soignant de l’hôpital-école.

Dans la plupart des cas, la sage-femme enseignante assume, en plus de ce cahier des charges, la responsabilité d’une volée de 15 à 25 élèves.

Les lignes qui suivent vous montrent en quoi consiste cette tâche difficile mais riche en satisfactions.

La sage-femme enseignante responsable d’une volée

- Elle a voix au chapitre dans toutes les questions importantes pour le déroulement de la formation.
- Elle aide la directrice en donnant son avis critique sur tout ce qui concerne l’école et les élèves.
- Elle participe à la planification des cours-blocs et des journées de cours pour ses élèves. Elle est responsable du plan-horaire.
- Elle commande après discussion le matériel pédagogique pour ses élèves.
- Elle organise l’accueil des élèves lors de leur entrée à l’école.
- Elle représente les intérêts de la volée auprès de l’équipe enseignante.
- Elle est responsable de l’ordre et de la discipline dans la salle de cours.
- Elle est responsable du respect du plan-horaire et des programmes.

Les résultats convaincants des essais effectués à la Clinique obstétricale et gynécologique de Berne l'attestent:



Baume pour les seins des nourrices et onguent vulnérable

- ▶ a désormais un effet thérapeutique beaucoup plus efficace grâce aux modifications apportées à sa composition (5 % de panthénol)
- ▶ tout en s'appliquant plus facilement et en pénétrant mieux grâce aux nouveaux excipients qu'il contient.

En outre, grâce à l'adjonction d'essence de fenouil, le parfum du nouveau Galamilba est agréablement frais.

De plus: Galamilba est admis par les caisses-maladie!

Un produit Galactina Pharma

- Elle veille à saluer les enseignants extérieurs à l'école et à leur présenter ses élèves.
- Elle contrôle chaque semaine ce qui a été inscrit dans le registre de la classe.
- Elle observe les progrès de ses élèves et, en cas de nécessité, elle suit individuellement certaines d'entre elles.
- Elle est responsable de l'exécution des travaux écrits pour toutes les branches d'enseignement.
- Elle organise diverses sorties et visites. Elle y accompagne les élèves, ou a soin de se faire remplacer.
- Elle est responsable du déroulement des examens oraux, dans le cadre du règlement.
- Elle est responsable des listes de notes et du calcul des moyennes.
- Elle prépare l'évaluation des élèves pendant et après les cours-blocs.
- Elle est responsable de la correction et de la discussion des processus de soins.
- Elle veille au bon déroulement du tournus des stages.
- Elle contrôle les rapports des services et surveille les adaptations des salaires.
- Elle est responsable de l'évaluation des différentes étapes de la formation.
- Elle est en relations avec les chefs de cliniques responsables de cours.
- Si on lui confie une stagiaire, elle assume le rôle de praticienne formatrice.

Qualités requises

Possédez-vous l'esprit d'initiative, la créativité, le sens critique, l'esprit d'équipe?
 Savez-vous enthousiasmer?
 Etes-vous diplomate, équilibrée, persévérante, souple, ouverte, courageuse?

Si oui, vous êtes la personne que nous recherchons!
 Venez nous rejoindre à l'Ecole de sages-femmes de X!

Comment devient-on sage-femme enseignante?

Vous devez posséder un diplôme suisse de sage-femme ou un diplôme étranger enregistré par la Croix-Rouge suisse et avoir au moins deux ans d'expérience pratique.

Peser le pour et le contre

Sage-femme

- Horaires par équipes, travail de nuit, travail le week-end.
- Déroulement de sa journée souvent imposé du dehors.
- Doit le plus souvent prendre elle-même l'initiative de sa formation continue.
- La priorité dans son travail, ce sont les soins à la future mère, à la parturiente, à l'accouchée et au nouveau-né.
- Est responsable des mères et des nourrissons qui lui sont confiés. Occasionnellement co-responsable de la formation des élèves.
- Sa créativité se heurte à des limites.
- Pour elle, il est difficile de s'engager dans des activités extérieures à son poste de travail.
- Connaît des «coups de feu», des périodes de stress, mais aussi des périodes creuses.

Sage-femme enseignante

- Horaires réguliers, week-end libre.
- Organise elle-même son travail.
- Nombreuses possibilités de perfectionnement.
- La priorité pour elle, c'est la formation.
- Est responsable de la formation des futures sages-femmes.
- Il lui est possible de faire preuve de créativité.
- Elle peut s'engager de diverses manières, dans la vie publique, au sein de l'association professionnelle, etc.
- Charge de travail constante.

Si vous travaillez dans une école de sage-femmes, vous pouvez suivre un cours d'enseignante assistante.

Possibilités de formation en Suisse alémanique

1. Ecole de cadres de la Croix-Rouge suisse à Aarau.

Pour entrer à l'Ecole de cadres d'Aarau, option «enseignement», il faut avoir travaillé au moins 6 mois comme enseignante assistante dans une école. Il n'est cependant pas nécessaire d'avoir suivi le cours d'enseignante assistante. La formation dure un an, au terme duquel vous pouvez recevoir le diplôme d'enseignante en soins infirmiers de la Croix-Rouge suisse.

2. Wirtschaftspädagogisches Institut (WPI) à Morschach LU.

Après le diplôme de sage-femme, il vous faut deux ans d'expérience pratique, comprenant la prise en charge d'élèves. Vous suivez un cours d'enseignante assistante et travaillez ensuite pendant une année comme assistante. Si vous souhaitez devenir sage-femme enseignante, veillez à avoir un contrat de travail à temps plein ou à temps partiel avec une école. Pendant la formation en cours d'emploi, vous ne pouvez assumer aucune responsabilité dans la prise

en charge d'une classe. La procédure d'admission dure 2 semaines, la formation dure 14 semaines.

A la suite du cours de cadre du WPI, vous obtenez un diplôme.

3. Akademie für Erwachsenenbildung, à Lucerne.

Avant de pouvoir vous présenter à l'examen d'admission de l'Académie pour la formation des adultes de Lucerne, il vous faut absolument avoir acquis de l'expérience professionnelle.

La formation dure 3 ans, en cours d'emploi. Elle est couronnée par l'obtention d'un diplôme cantonal.

La particularité de cette académie est que ses cours ne s'adressent pas spécifiquement aux professions de la santé.

Tous ces cours sont chers, mais l'employeur prend presque toujours en charge une partie des frais de formation. Les possibilités de formation en Suisse romande vous seront présentées ultérieurement.

Notice de la rédaction

N'oublions pas que...

Pour la survie de notre profession, il faut de bonnes sages-femmes.

Si nous voulons de bonnes sages-femmes, il faut de bonnes écoles de sages-femmes.

Pour être bonnes, les écoles ont besoin de sages-femmes enseignantes!